

## Subvention à l'Association Étoile Méditerranéenne

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la convention locale pour l'intégration des populations issues de l'immigration conclue le 20 mars 1991 entre l'État, la Ville de Besançon et le Fonds d'Action Sociale, a été institué un Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA) faisant l'objet d'une convention en date du 24 novembre 1993.

Ce fonds de 60 000 F est alimenté par une participation des trois signataires de la convention, à hauteur de 20 000 F chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer dans le cadre de ce Fonds, et en plein accord avec les signataires de la convention, une subvention de 4 000 F à l'Association Étoile Méditerranéenne qui organise des animations sportives en direction de jeunes du quartier Battant et de la Cité Amitié à Saint-Ferjeux ; ces jeunes sont en grande partie issus de l'immigration.

La dépense de 4 000 F serait imputée sur le chapitre 945.92/657 code projet 93035 code service 47040, qu'il convient d'abonder par un transfert de même montant du chapitre 945.92/645.93035.47040.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.